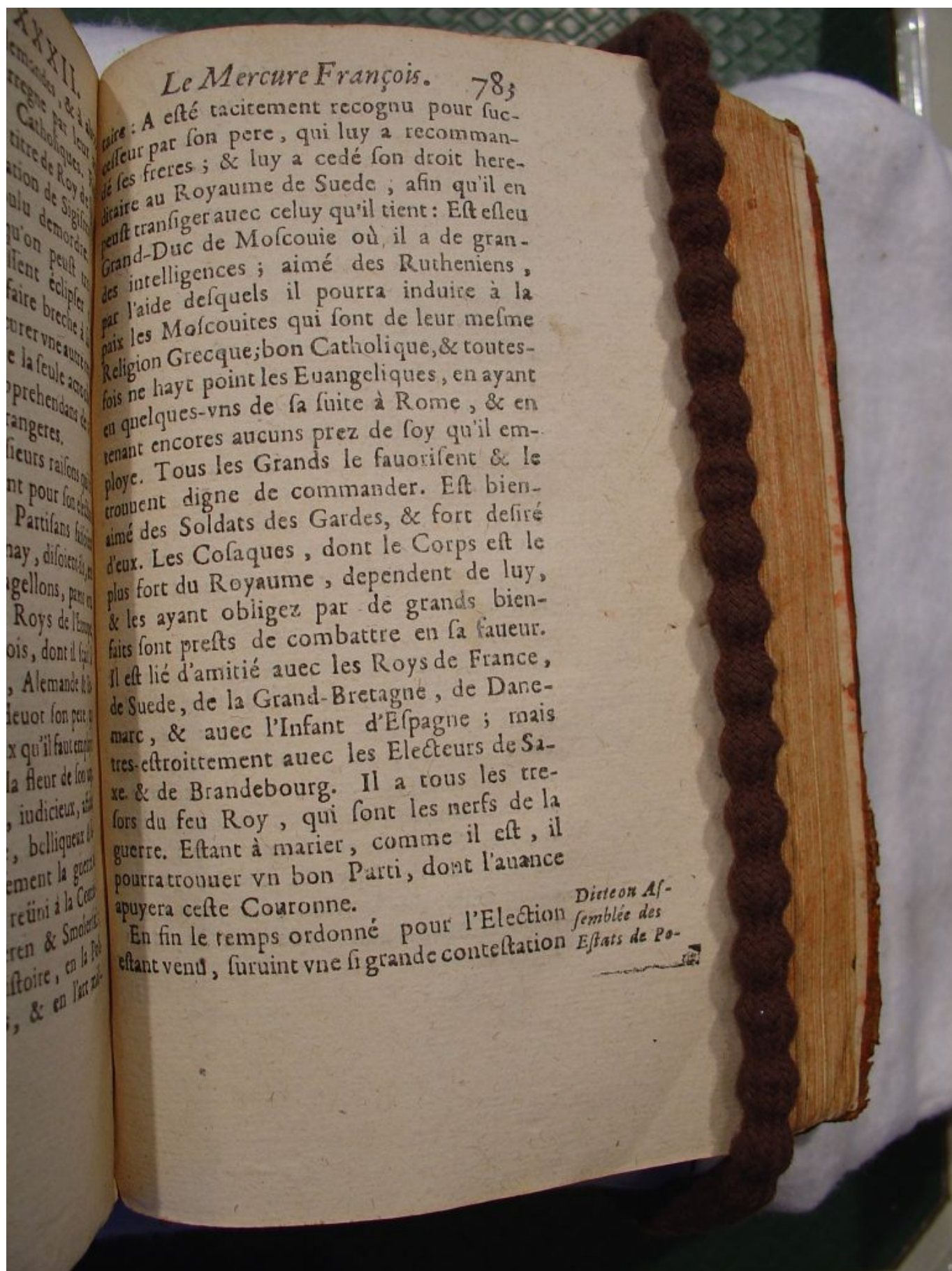


1632_783.jpg



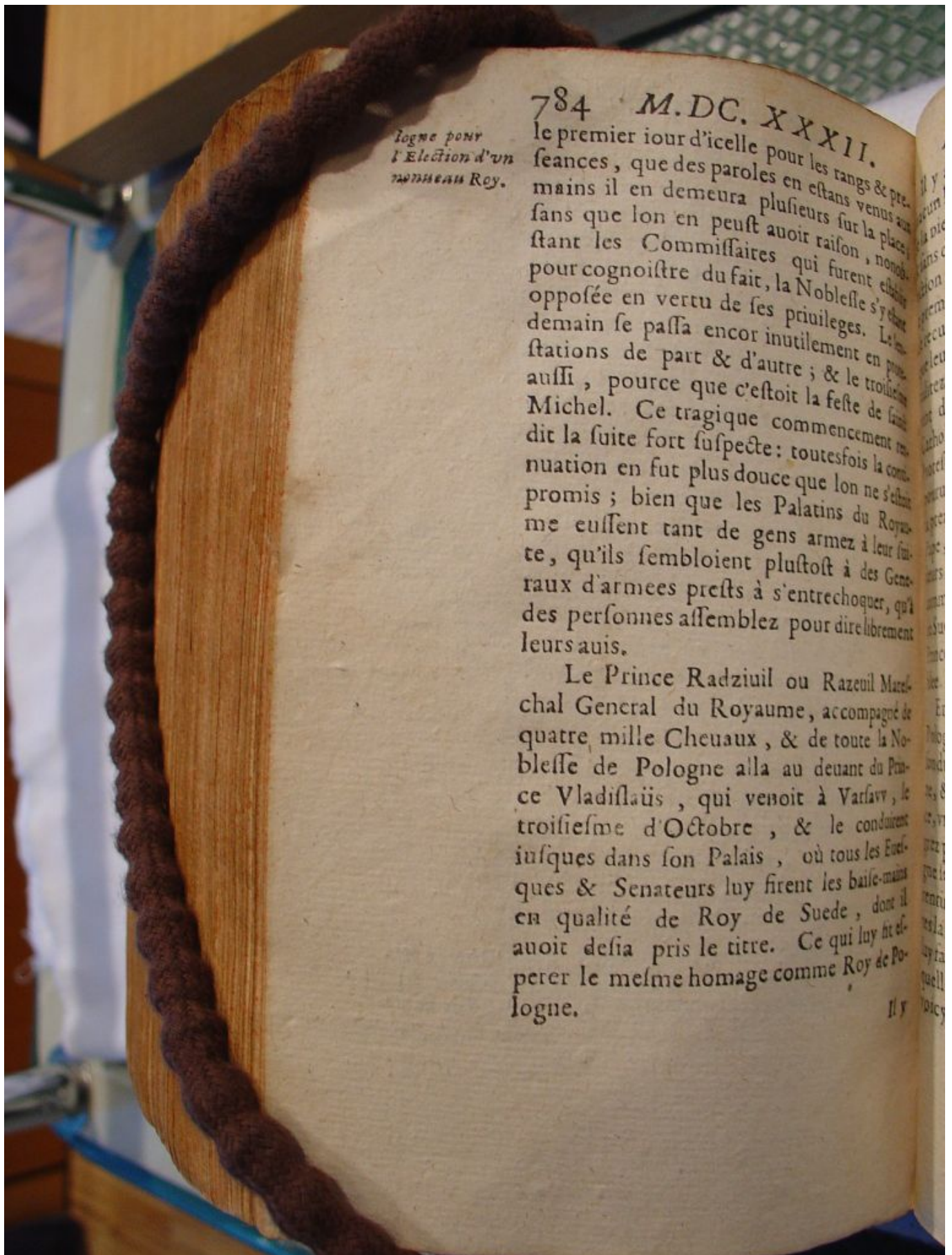
Le Mercure François. 783

...aire : A esté tacitement reconnu pour suc-
cesseur par son pere, qui luy a recomman-
dé ses freres ; & luy a cedé son droit here-
ditaire au Royaume de Suede ; afin qu'il en
peust transiger avec celuy qu'il tient : Est esleu
Grand-Duc de Moscouie où il a de gran-
des intelligences ; aimé des Rutheniens,
par l'aide desquels il pourra induire à la
paix les Moscouites qui sont de leur mesme
Religion Grecque ; bon Catholique, & toutes-
fois ne hayt point les Euangeliques, en ayant
en quelques-vns de sa suite à Rome, & en
tenant encores aucuns prez de soy qu'il em-
ploie. Tous les Grands le fauorisent & le
trouvent digne de commander. Est bien-
aimé des Soldats des Gardes, & fort desiré
d'eux. Les Cosaques, dont le Corps est le
plus fort du Royaume, dependent de luy,
& les ayant obligez par de grands bien-
faits sont prests de combattre en sa faueur.
Il est lié d'amitié avec les Roys de France,
de Suede, de la Grand-Bretagne, de Dane-
marc, & avec l'Infant d'Espagne ; mais
tres-estroitement avec les Electeurs de Sa-
xe. & de Brandebourg. Il a tous les tres-
sors du feu Roy, qui sont les nerfs de la
guerre. Estant à marier, comme il est, il
pourratrouver vn bon Parti, dont l'auance
apuyera ceste Couronne.

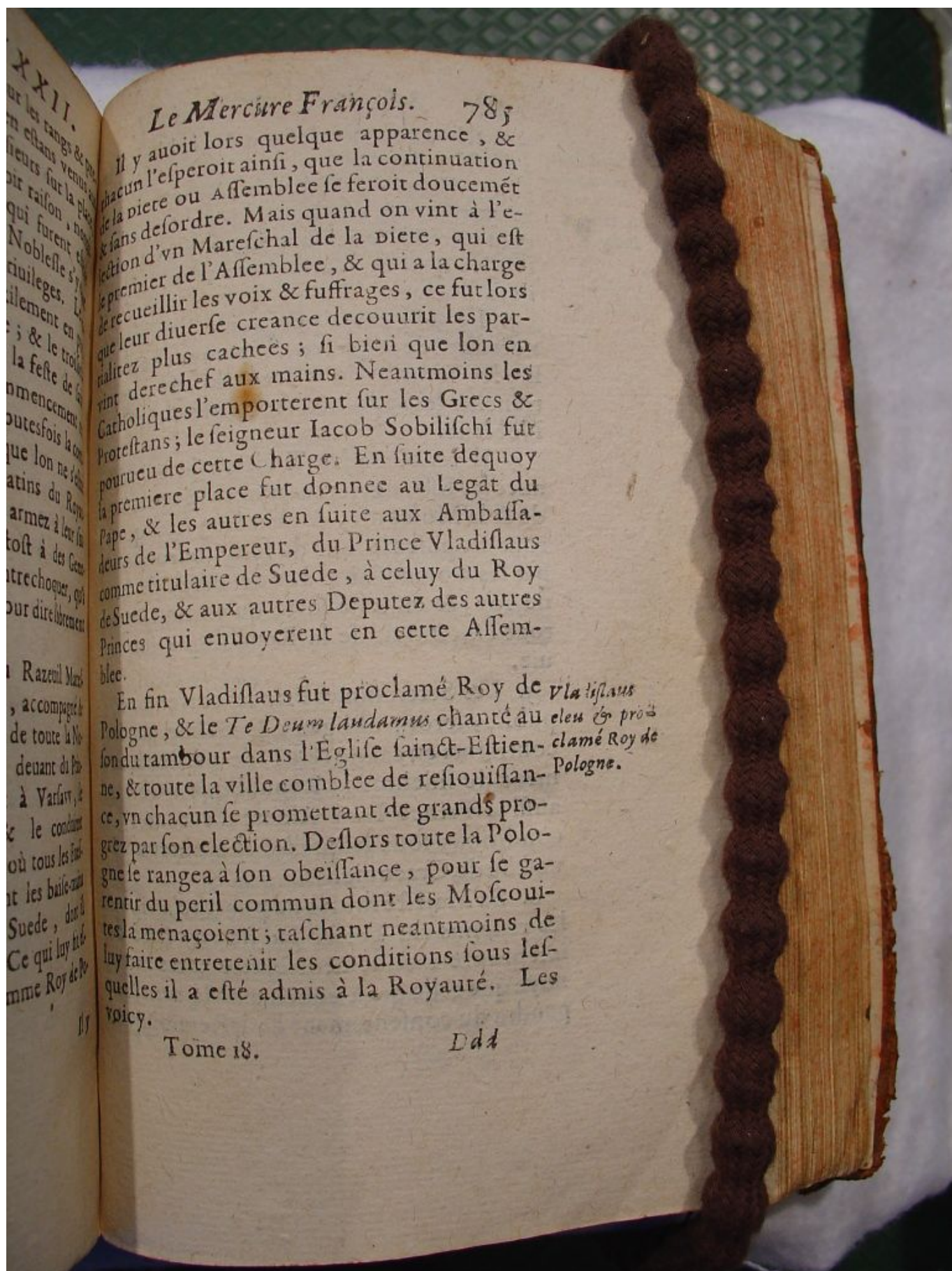
En fin le temps ordonné pour l'Electio[n]
estant venu, suruint vne si grande contestation

*Dieta[n] As-
semblée des
Estats de Po-*

1632_784.jpg



1632_785.jpg



Le Mercure François. 785

Il y auoit lors quelque apparence, & chacun l'esperoit ainsi, que la continuation de la diete ou Assemblee se feroit doucemēt & sans desordre. Mais quand on vint à l'election d'un Marechal de la diete, qui est le premier de l'Assemblee, & qui a la charge de recueillir les voix & suffrages, ce fut lors que leur diuerse creance decouurit les partialitez plus cachees; si bien que lon en vint derechef aux mains. Neantmoins les Catholiques l'emporterent sur les Grecs & Protestans; le seigneur Iacob Sobilischî fut pourueu de cette Charge. En suite dequoy la premiere place fut donnee au Legat du Pape, & les autres en suite aux Ambassadeurs de l'Empereur, du Prince Vladislaus comme titulaire de Suede, à celuy du Roy de Suede, & aux autres Deputez des autres Princes qui enuoyerent en cette Assemblee.

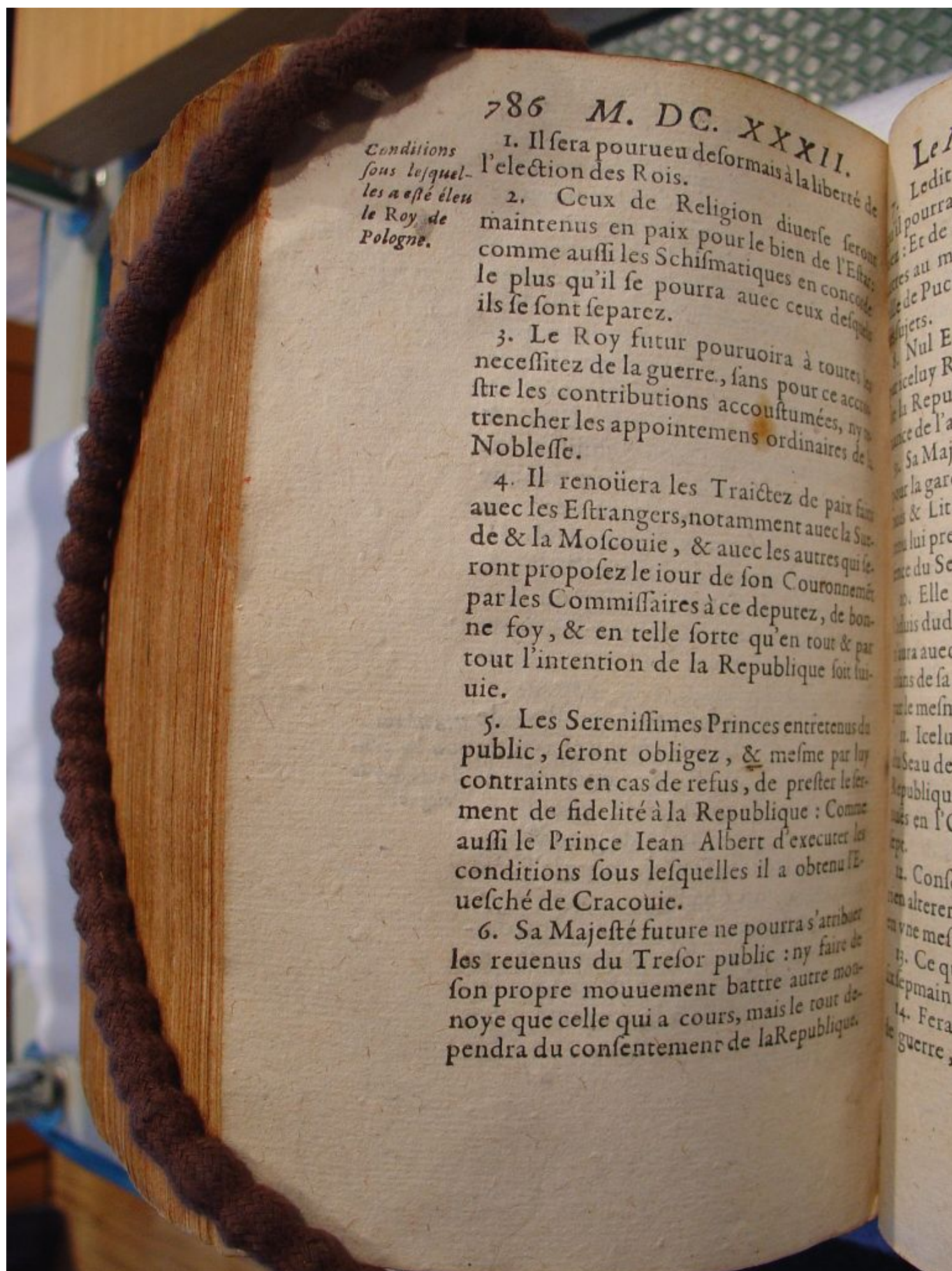
En fin Vladislaus fut proclamé Roy de Pologne, & le *Te Deum laudamus* chanté au son du tambour dans l'Eglise saint-Estienne, & toute la ville comblee de resiouissance, vn chacun se promettant de grands progres par son election. Deslors toute la Pologne se rangea à son obeissance, pour se garantir du peril commun dont les Moscouites la menaçoient; taschant neantmoins de luy faire entretenir les conditions sous lesquelles il a esté admis à la Royauté. Les

*Vladislaus
eleu & proclamé
Roy de
Pologne.*

Tome 18.

Ddd

1632_786.jpg

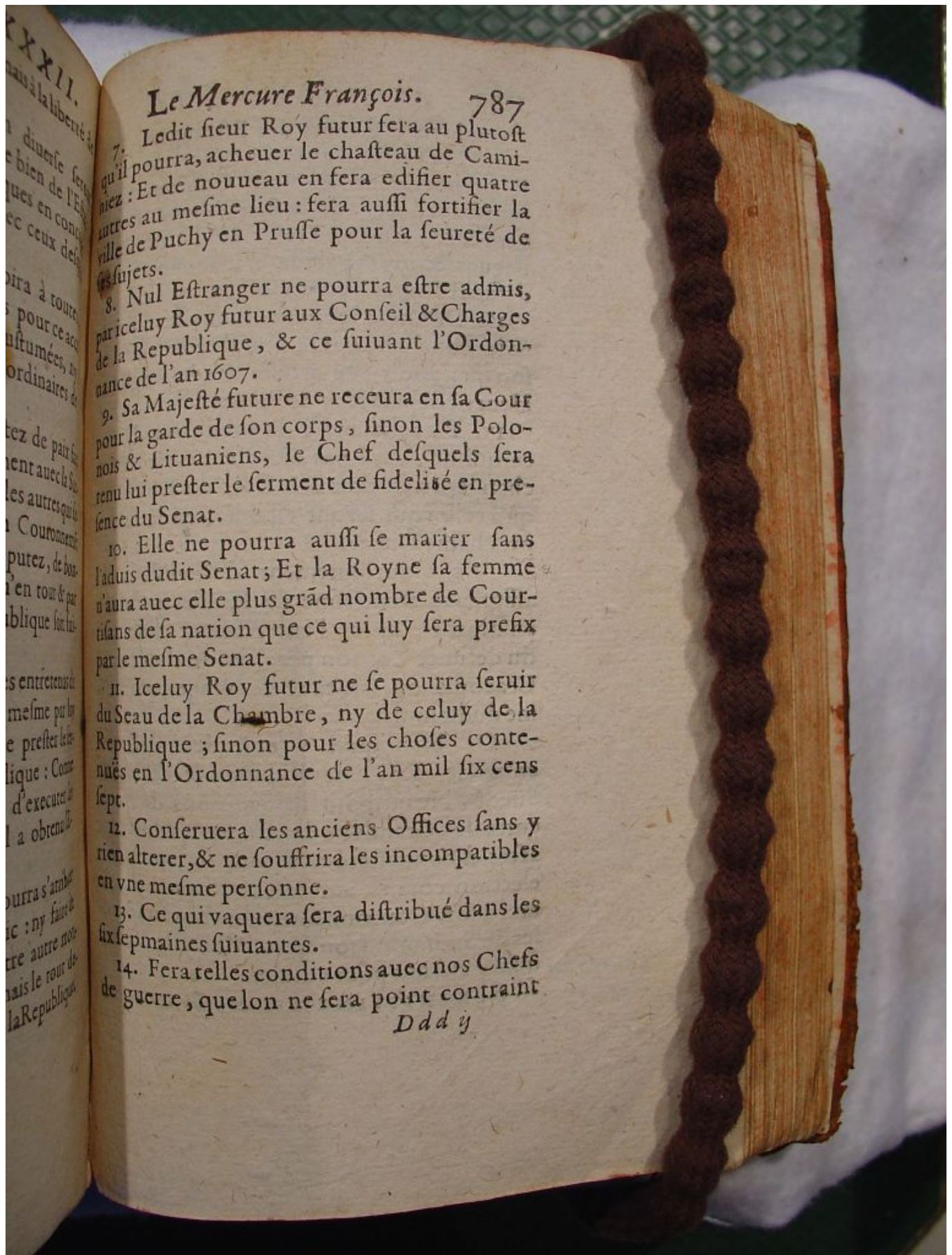


786 M. DC. XXXII.

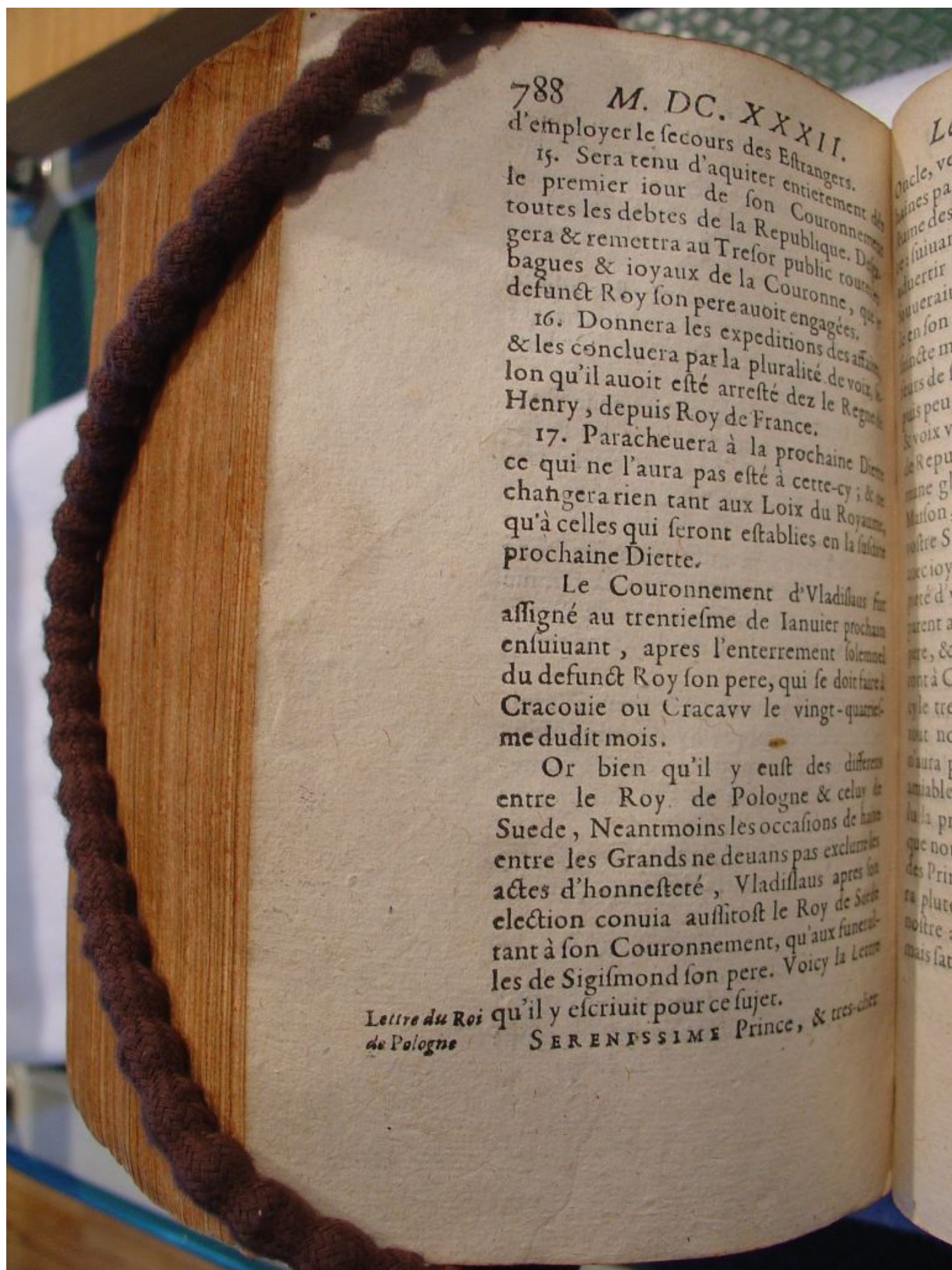
*Conditions
sous lesquelles
a esté élu
le Roy de
Pologne.*

1. Il fera pourueu desormais à la liberté de l'election des Rois.
2. Ceux de Religion diuerse seront maintenus en paix pour le bien de l'Estat: comme aussi les Schismatiques en concorde le plus qu'il se pourra avec ceux desquels ils se sont separez.
3. Le Roy futur pouruoirà à toutes les necessitez de la guerre, sans pour ce accroistre les contributions accoustumées, ny trencher les appointemens ordinaires de la Noblesse.
4. Il renouiera les Traictez de paix faits avec les Estrangers, notamment avec la Suède & la Moscovie, & avec les autres qui seront proposez le iour de son Couronnement par les Commissaires à ce deputez, de bonne foy, & en telle sorte qu'en tout & par tout l'intention de la Republique soit suivie.
5. Les Serenissimes Princes entretenus du public, seront obligez, & mesme par luy contraints en cas de refus, de prester le serment de fidelité à la Republique: Comme aussi le Prince Iean Albert d'executer les conditions sous lesquelles il a obtenu l'Euesché de Cracouie.
6. Sa Majesté future ne pourra s'attribuer les reuenus du Tresor public: ny faire de son propre mouuement battre autre monnoye que celle qui a cours, mais le tout dependra du consentement de la Republique.

1632_787.jpg



1632_788.jpg



788 M. DC. XXXII.

d'employer le secours des Estrangers.
15. Sera tenu d'aquiter entierement des
le premier iour de son Couronnement
toutes les debtes de la Republique. De
gera & remettra au Tresor public toutes
bagues & ioyaux de la Couronne, que
defunct Roy son pere auoit engagées.

16. Donnera les expéditions des affaires
& les concluera par la pluralité de voix.
lon qu'il auoit esté arresté dez le Regne
Henry, depuis Roy de France.

17. Paracheuera à la prochaine Diette
ce qui ne l'aura pas esté à cette-cy; & ne
changera rien tant aux Loix du Royaume,
qu'à celles qui seront establies en la future
prochaine Diette.

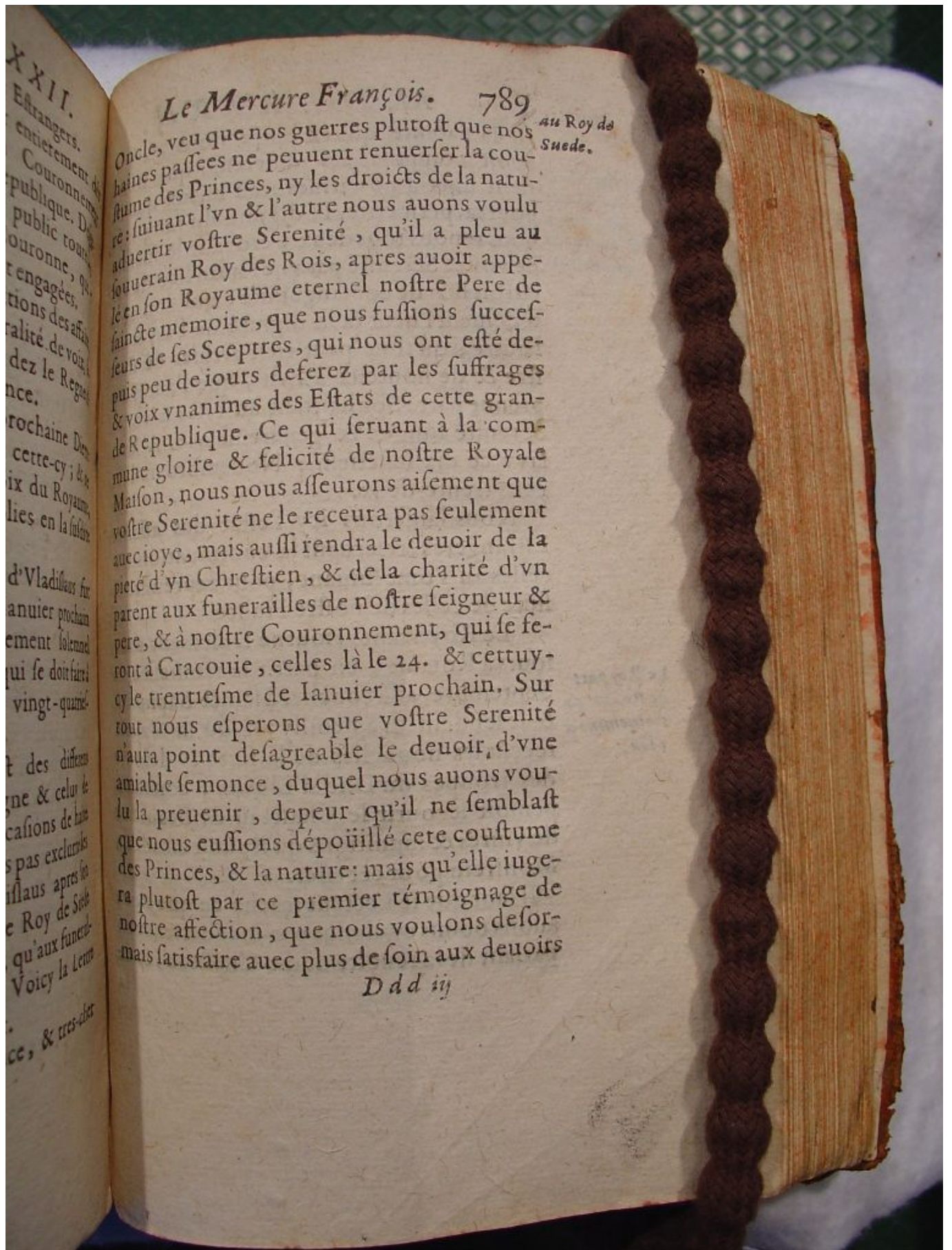
Le Couronnement d'Vladislaus fut
assigné au trentiesme de Ianuier prochain
ensuiuant, apres l'enterrement solemnel
du defunct Roy son pere, qui se doit faire à
Cracouie ou Cracavv le vingt-quar-
me dudit mois.

Or bien qu'il y eust des differens
entre le Roy de Pologne & celui de
Suede, Neantmoins les occasions de haine
entre les Grands ne deuant pas exclure les
actes d'honesteté, Vladislaus apres son
election conuia aussitost le Roy de Suede
tant à son Couronnement, qu'aux funera-
les de Sigismond son pere. Voicy la Lettre

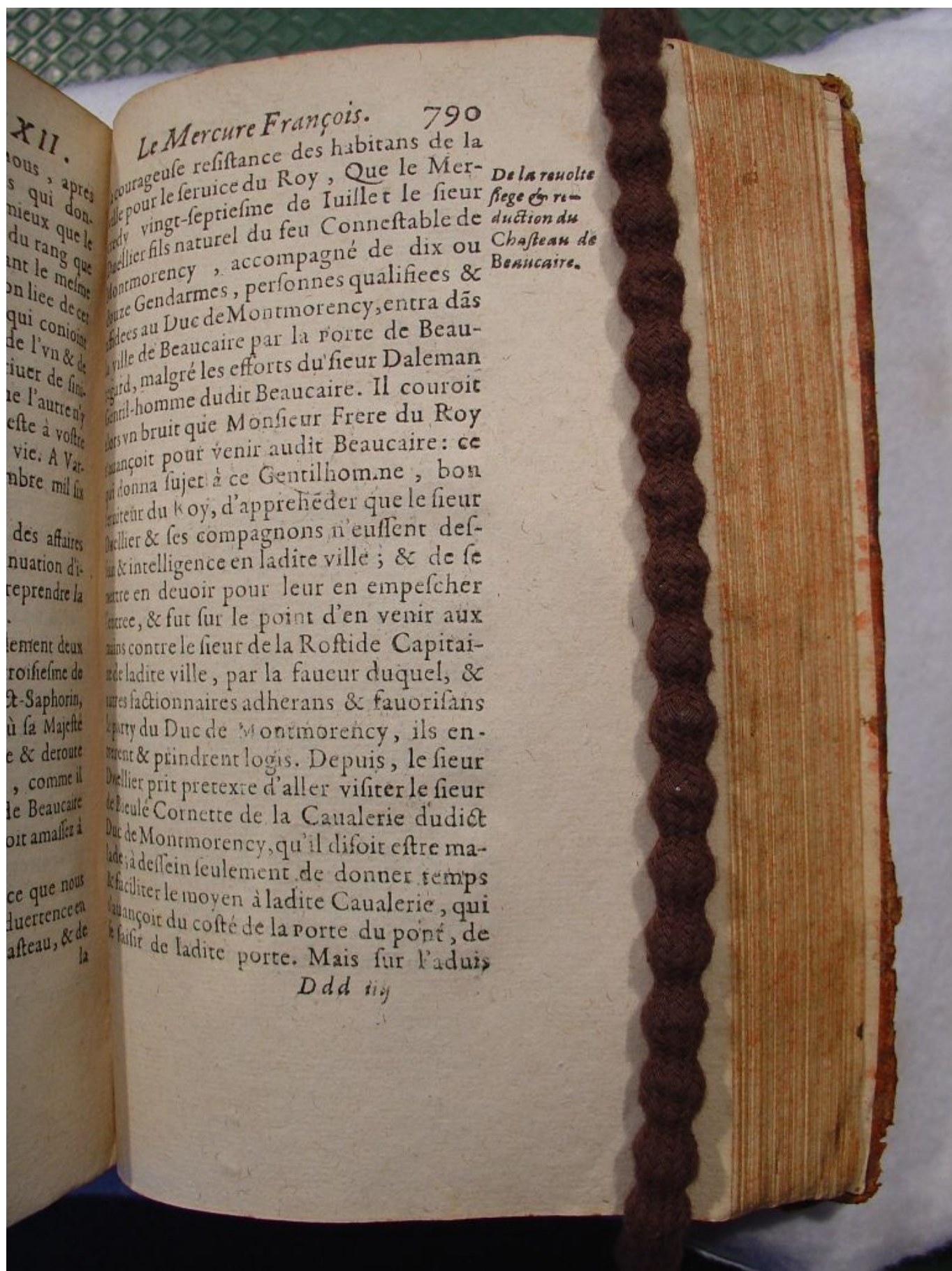
*Lettre du Roi
de Pologne*

qu'il y escriuit pour ce sujet.
SERENISSIME Prince, & tres-cher

1632_789.jpg



1632_790.jpg



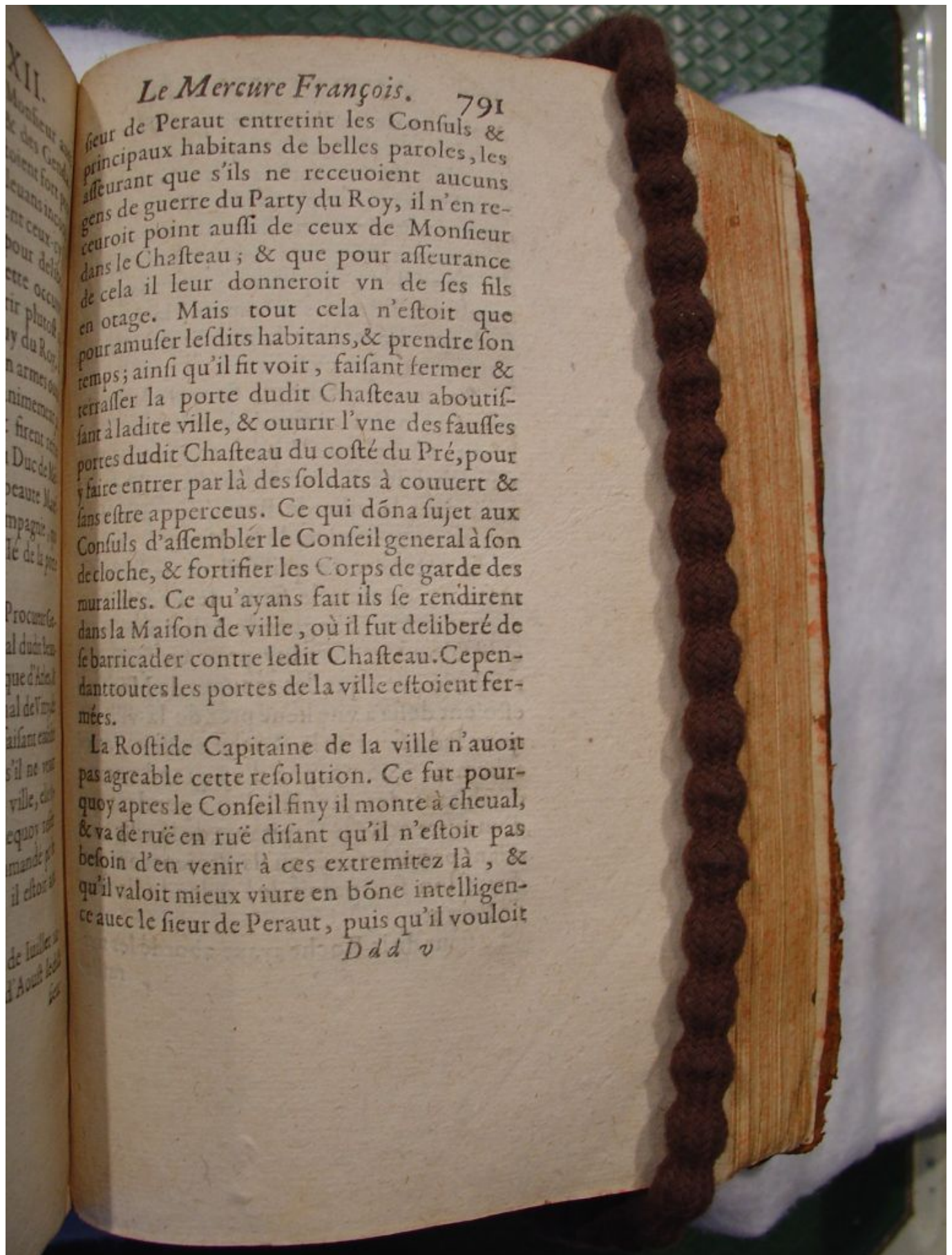
Le Mercure François. 790

XII.
 courageuse resistance des habitans de la
 ville pour le service du Roy, Que le Mer-
 cedy vingt-septiesme de Iuillet le sieur
 Duellier fils naturel du feu Connestable de
 Montmorency, accompagné de dix ou
 douze Gendarmes, personnes qualifiees &
 affidees au Duc de Montmorency, entra dās
 la ville de Beaucaire par la porte de Beau-
 regard, malgré les efforts du sieur Daleman
 Gentil-homme dudit Beaucaire. Il courroit
 lors vn bruit que Monsieur Frere du Roy
 auançoit pour venir audit Beaucaire: ce
 qui donna sujet à ce Gentilhomme, bon
 lieutenant du Roy, d'appréhender que le sieur
 Duellier & ses compagnons n'eussent des-
 siné & intelligence en ladite ville; & de se
 mettre en deuoir pour leur en empescher
 l'entree, & fut sur le point d'en venir aux
 mains contre le sieur de la Rostide Capitai-
 ne de ladite ville, par la faueur duquel, &
 autres factionnaires adherans & fauorisans
 le party du Duc de Montmorency, ils en-
 treerent & prindrent logis. Depuis, le sieur
 Duellier prit pretexte d'aller visiter le sieur
 de Beulé Cornette de la Caualerie dudit
 Duc de Montmorency, qu'il disoit estre ma-
 lade; à dessein seulement de donner temps
 & faciliter le moyen à ladite Caualerie, qui
 auançoit du costé de la porte du pont, de
 se saisir de ladite porte. Mais sur l'adujs

*De la reuolte
 siege & re-
 duction du
 Chasteau de
 Beaucaire.*

Ddd iij

1632_791.jpg



Le Mercure François. 791

Monsieur de Perault entretint les Consuls & principaux habitans de belles paroles, les assurant que s'ils ne receuoient aucuns gens de guerre du Party du Roy, il n'en receuroit point aussi de ceux de Monsieur dans le Chasteau; & que pour assurance de cela il leur donneroit vn de ses fils en otage. Mais tout cela n'estoit que pour amuser lesdits habitans, & prendre son temps; ainsi qu'il fit voir, faisant fermer & terrasser la porte dudit Chasteau aboutissant à ladite ville, & ouvrir l'vne des fausses portes dudit Chasteau du costé du Pré, pour y faire entrer par là des soldats à couuert & sans estre apperceus. Ce qui donna sujet aux Consuls d'assembler le Conseil general à son de cloche, & fortifier les Corps de garde des murailles. Ce qu'ayans fait ils se rendirent dans la Maison de ville, où il fut deliberé de se barricader contre ledit Chasteau. Cependant toutes les portes de la ville estoient fermées.

La Rostide Capitaine de la ville n'auoit pas agreable cette resolution. Ce fut pourquoy apres le Conseil finy il monte à cheual, & va de ruë en ruë disant qu'il n'estoit pas besoin d'en venir à ces extremitez là, & qu'il valoit mieux viure en bõne intelligence avec le sieur de Perault, puis qu'il vouloit

D d d v

1632_792.jpg

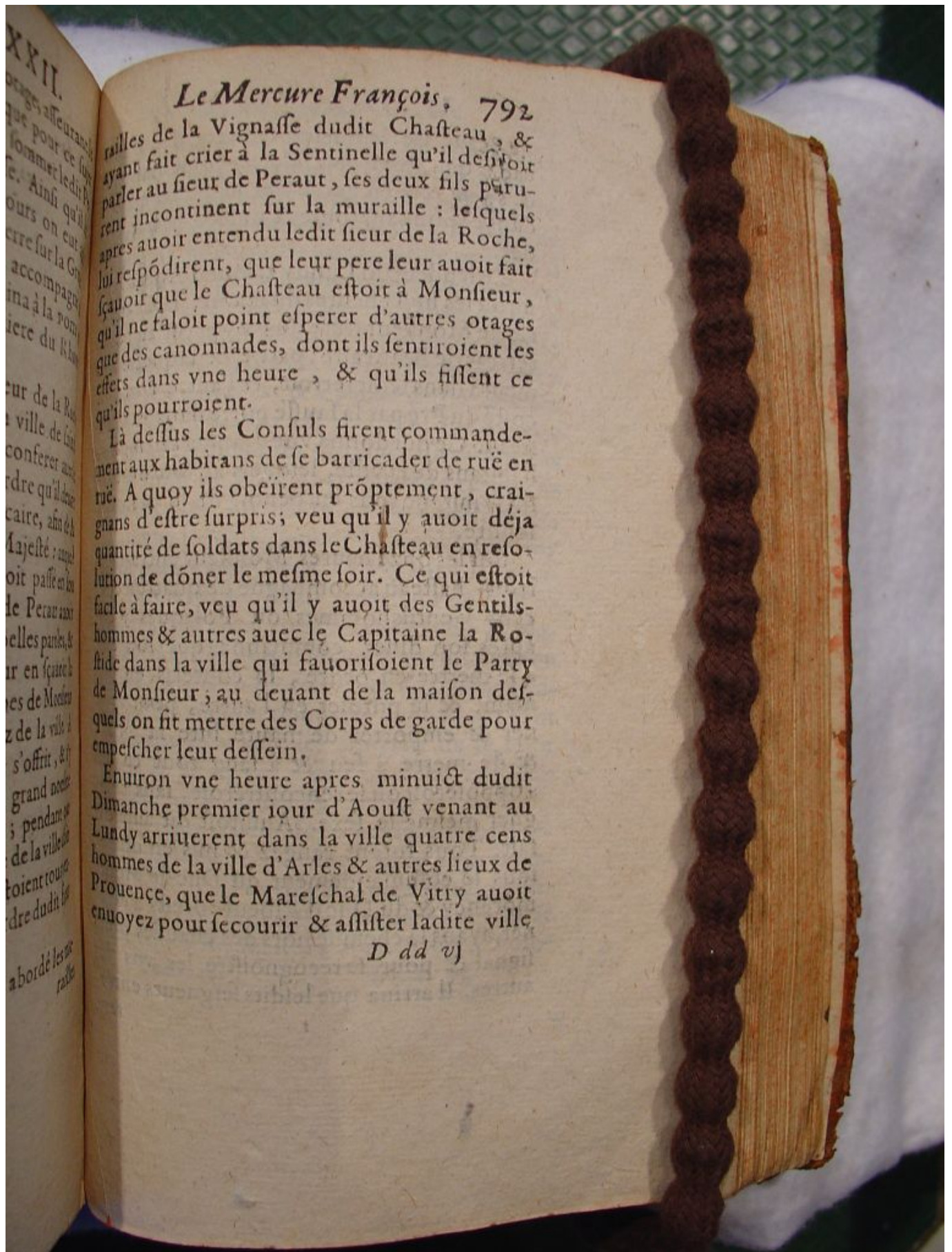


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan